



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de l'enfance

Question écrite n° 20269

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le projet de résolution visant à instituer une Journée universelle des droits de l'enfant, dont la date pourrait être fixée au 20 novembre. Ces droits ont été définis par la Déclaration des droits de l'enfant adoptée par les Nations unies le 20 novembre 1959, et repris par la Convention internationale adoptée le 20 novembre 1989. Comme ils ne sont hélas pas toujours respectés, la création d'une Journée universelle, renouvelée chaque année, pourrait permettre de faire reconnaître et mieux respecter ces droits dans tous les pays du monde. La France ayant déjà reconnu le 20 novembre comme Journée nationale des droits de l'enfant, par la loi du 9 avril 1996, il lui demande si elle serait disposée à soutenir ledit projet de résolution instituant une Journée universelle des droits de l'enfant.

Texte de la réponse

Comme le sait l'honorable parlementaire, la défense des droits de l'enfant constitue de longue date une des priorités pour la France qui a contribué activement à la préparation et à l'adoption de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. Si elle est un des instruments internationaux de protection des droits de l'homme auxquels le plus grand nombre d'Etats sont parties, cette convention n'est malheureusement pas toujours appliquée. Déclarer le 20 novembre, date anniversaire de l'adoption de cette convention, journée universelle des droits de l'enfant peut constituer un moyen de rappeler aux Etats leurs obligations en ce domaine. L'Assemblée générale des Nations Unies avait d'ailleurs recommandé dès 1954 qu'une journée mondiale de l'enfance soit instituée par tous les pays pour mener des activités destinées à améliorer le bien-être des enfants du monde entier. Aussi, la France est-elle disposée à soutenir le projet de résolution présenté devant l'Assemblée générale des Nations Unies par la Principauté de Monaco et visant à instituer une journée universelle des droits de l'enfant.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20269

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 1998, page 5627

Réponse publiée le : 14 décembre 1998, page 6812